

Position de l'Union européenne sur l'intervention armée au Rwanda

10^e législature

Question écrite n° 06884 de M. Emmanuel Hamel (Rhône - RPR)

publiée dans le JO Sénat du 23/06/1994 - page 1520

M. Emmanuel Hamel signale à l'attention de M. le ministre des affaires étrangères l'assassinat par des soldats du front patriotique rwandais (FPR) de l'archevêque de Kigali, de deux évêques et de dix prêtres, acte criminel annoncé le 8 juin par la radio du FPR et succédant à nombre de crimes permettant hélas de parler de génocide. Il lui demande quelle est la réponse de la communauté internationale, et notamment des pays de l'Union Européenne, à sa proposition d'intervention armée au Rwanda pour mettre fin à ce génocide telle qu'il l'avait exposée au Sénat le 16 juin 1994.

Réponse du ministère : Affaires étrangères

publiée dans le JO Sénat du 06/10/1994 - page 2390

Réponse. - La vague de violence au Rwanda qui a suivi l'attentat du 6 avril 1994 ayant causé la mort du président Habyarimana a suscité, à juste titre, l'émotion et l'indignation de la communauté internationale. Le clergé rwandais a été particulièrement éprouvé au cours de ces tragiques événements ; trois évêques, plus d'une centaine de prêtres, de nombreux religieux et religieuses ont été victimes de la violence qui a connu libre cours au Rwanda. La France a été la première à dénoncer l'ampleur du génocide. Elle a tout de suite demandé que les responsables des massacres soient recherchés, jugés et punis. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement français a cherché très tôt à mobiliser la communauté internationale face à la tragédie rwandaise et n'a négligé aucun moyen pour amener le Conseil de sécurité des Nations Unies à décider de l'envoi au Rwanda d'une MINUAR renforcée. Mais les massacres se sont poursuivis, la force des Nations Unies a tardé à se mettre en place et les combats se sont intensifiés. Notre pays a alors jugé qu'il était de son devoir d'agir, dans le cadre d'un mandat défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies et pour une durée limitée. C'est ainsi qu'a été décidée l'opération " Turquoise ", associant à la France des contingents du Sénégal, du Tchad, du Congo, du Niger, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie, ainsi que des observateurs égyptiens. Cette opération, qui s'est achevée le 21 août au soir, a permis de sauver des dizaines de milliers de vies. Grâce à la Zone humanitaire sûre mise en place dans le sud-ouest du pays, elle a évité que des flux de réfugiés encore plus importants ne débordent sur les pays voisins dont la situation, au Burundi notamment, est déjà très fragile ; elle a permis de sécuriser les populations. L'un des mérites de l'opération " Turquoise " aura été, en outre, de mobiliser la communauté internationale, les organisations humanitaires et les Etats. L'importante présence militaire et humanitaire internationale qui a été déployée au Rwanda a pris le relais des troupes françaises et doit elle aussi contribuer à permettre aux populations de retrouver une vie normale. Suite à la mission effectuée par la Troïka européenne au Rwanda et dans les pays voisins, du 28 août au 2 septembre, l'Union européenne a décidé de compléter l'aide humanitaire par une aide d'urgence, de mettre au point un plan de réhabilitation

et de réactiver le programme indicatif national pour le Rwanda, arrêté dans le cadre de " Lomé IV ".